



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES
Scrutin des 1er et 2 décembre 2021

ARRÊTÉ 2021-59

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le directeur de l'institut d'études politiques de Lyon

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu les résultats du scrutin des 1er et 2 décembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 Résultats du premier collège

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Erell Lamer	Arthur Boutiab	A l'unisson
Léo Peiris	Dorine Douet	A l'unisson
Jodie Clerc	Mathilde Gaillard	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante
Léandre Cottaz	Quentin Brun	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante
Lisa Goy	Laurène Wandji	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante

Article 2 Résultats du second collège

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Robin Teillet	Victoria Lejeune	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante
Kyriane Petit	Martin de Angelis	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante
Lena Clerc	Vivien Coquet-Huard	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante
Emma Thibert	Robine Fournier	Solidaires étudiant-e-s et fédération syndicale étudiante

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 3 décembre 2021

Hélène SURREL



Les recours doivent être déposés dans un délai de 5 jours à partir de la publication des résultats auprès des Affaires juridiques (bureau 1-12).